

Lutte contre le moustique tigre

<https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/moustique-tigre-ressources-pour-les-collectivites-territoriales>

Voir fiche

- [ARS Fiche en pratique : principales mesures pour la lutte contre le moustique tigre](#) (pdf, 477.78 Ko)

Les moustiques sont vecteurs de nuisances.

L' **Aedes albopictus**, plus connu sous le nom de "**moustique tigre**", fait l'objet d'une surveillance particulière car il est un vecteur potentiel de maladies virales comme le chikungunya, la dengue ou le virus Zika si et seulement s'il est contaminé .

Ce moustique de petite taille (5 à 7 mm) est recouvert d'une multitude d'écailles de couleurs blanches et noires. C'est un insecte urbain et diurne : il pique le jour, particulièrement à l'aube et au crépuscule, principalement à l'extérieur des habitations.

Sa période d'activité se situe du 1er mai au 30 novembre.

Les gîtes de reproduction du moustique tigre sont toujours de petite taille : les creux des arbres mais aussi tous les petits espaces d'eaux stagnantes créés par l'homme (seaux, vases, soucoupes, fûts, citernes, écoulements de gouttières, pneus...), d'où l'importance d'être très vigilant.

La meilleure arme contre la prolifération des moustiques est la destruction de leurs lieux de ponte potentiels. Le moustique tigre ne se déplace que dans un rayon de 50 à 150 mètres autour de son lieu de naissance. Celui qui vous pique est né chez vous !

La Clé : couvrir, et vider tous les récipients pouvant contenir de l'eau.

Veillez à vider très régulièrement tous les réceptacles d'eau de pluie et à enlever les objets abandonnés qui pourraient servir de récipients : jouets qui traînent dans le jardin ou sur la terrasse, coupelles sous les pots de fleurs, brouette...

Voir sur youtube : <https://www.youtube.com/watch?v=BhFQCD2OVFU>